



Assassinat de Samuel Paty: le tribunal pour enfants rend vendredi sa décision pour six ex-collégiens

(), (AFP) -

Le tribunal pour enfants de Paris rend vendredi sa décision à l'issue du procès de six anciens collégiens, jugés à huis clos pour leur implication dans l'assassinat en 2020 du professeur Samuel Paty par un jeune jihadiste.

Le procès, qui a duré deux semaines, se termine vendredi matin avec les derniers mots des jeunes prévenus. Puis le tribunal se retirera pour délibérer, et devrait rendre sa décision, en audience publique, en fin d'après-midi ou dans la soirée.

Le procès s'est tenu sous strict huis clos vu le jeune âge des prévenus à l'époque des faits - entre 13 et 15 ans. Seules les personnes directement concernées par le dossier ont pu assister à l'audience. La presse n'avait pas accès à la salle, gardée par des policiers et il est interdit de rapporter, même via la parole des avocats, ce qu'il s'est dit pendant les débats, ou ce que le parquet antiterroriste a requis.

Après ce premier procès dans cette affaire, qui avait créé un immense émoi en France et à l'étranger, un autre procès est prévu pour les huit adultes impliqués, fin 2024.

Au premier jour d'audience le 27 novembre, on avait vu les jeunes prévenus arriver au tribunal, le visage camouflé sous leurs manteaux, certains portant des lunettes de soleil ou un masque chirurgical, accompagnés de leurs parents et de leurs avocats.

Avant eux, étaient entrés dans la salle certains proches de Samuel Paty, dont ses parents, visages fermés, ainsi qu'une dizaine d'anciens collègues du professeur qui ont demandé à se constituer parties civiles au procès, par "besoin de comprendre" avaient-ils expliqué en marge de l'audience.

Samuel Paty, enseignant en histoire-géographie de 47 ans, avait été poignardé puis décapité en octobre 2020 près de son collège à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) par Abdoullakh Anzorov, un réfugié russe d'origine tchéchène abattu dans la foulée par la police.

Le jeune islamiste radicalisé de 18 ans reprochait au professeur d'avoir montré des caricatures de Mahomet, lors d'un cours sur la liberté d'expression. Dans un message audio en russe, il avait revendiqué son geste en se félicitant d'avoir "vengé le Prophète".

- Campagne en ligne -

Les adolescents jugés par le tribunal pour enfants, aujourd'hui lycéens, encourent deux ans et demi d'emprisonnement.

Cinq d'entre eux, âgés de 14 et 15 ans, sont jugés pour association de malfaiteurs en vue de préparer des violences aggravées. Ils sont accusés d'avoir surveillé les abords du collège et désigné M. Paty à l'assaillant, contre rémunération.

Une sixième adolescente, âgée de 13 ans au moment des faits, comparait pour dénonciation calomnieuse. Cette collégienne avait, à tort, soutenu que M. Paty avait demandé aux élèves musulmans de la classe de se signaler et de sortir de la classe avant de montrer les caricatures de Mahomet. Elle n'avait en réalité pas assisté à ce cours.

Son mensonge a été à l'origine d'une violente campagne alimentée sur les réseaux sociaux par son père, Brahim Chnina, et par un militant islamiste Abdelhakim Sefrioui, auteur de vidéos qui avaient attiré l'attention sur le professeur. Ils seront jugés lors du second procès.

L'enquête avait retracé comment, en dix jours, le piège s'était refermé sur Samuel Paty: du mensonge de la collégienne aux attaques sur internet, jusqu'à l'arrivée de l'assaillant devant le collège le 16 octobre, où il avait donné 300 euros à des collégiens pour identifier M. Paty qu'il voulait "filmer en train de s'excuser".

Lors d'auditions pendant l'enquête où ils s'étaient effondrés en larmes, ces collégiens avaient juré avoir imaginé que le professeur se ferait tout au plus "afficher sur les réseaux", peut-être "humilier", "taper"... mais "jamais" que ça irait "jusqu'à la mort".

L'attentat était intervenu dans un contexte de menace terroriste élevée, alors que le journal Charlie Hebdo avait republié quelques semaines plus tôt des caricatures de Mahomet à l'occasion du procès des attentats de janvier



2015.

L'émotion provoquée par ce crime a récemment été ravivée par l'assassinat, le 23 octobre 2023, d'un autre professeur, Dominique Bernard, tué à Arras (Pas-de-Calais) par un jeune islamiste radicalisé.

La France a depuis de nouveau été touchée par un attentat, samedi 2 décembre, quand un islamiste radicalisé a tué à coups de couteaux un jeune touriste germano-philippin près de la tour Eiffel à Paris.

Afp le 08 déc. 23 à 03 50.

